

— HIPPODROME. — Jeudi, grande représentation extraordinaire à l'union des nations, le cortège moyen-âge, ascension de deux charmes écuylées, précédée des plus brillants exercices. Des décorations magnifiques orneront l'enceinte de l'Hippodrome.

— PARC D'ENGHEN. — Aujourd'hui mercredi, grande fête parisienne. Prix d'entrée : 2 fr. Entrée libre pour les dames. Tous les jeudis, à partir de demain, grande soirée dramatique.

SPECTACLES DU 13 AOUT.

OPÉRA. — Les Huguenots.
OPÉRA-FRANÇAISE. — Les Femmes savantes, L'afaire.
OPÉRA-COMIQUE. — L'Ambassadrice.
VARIÉTÉS. — Mistinguett, la Gaton, les Danseurs.
GYMNASE. — Le Bourgeois, les Philosophes, la Femme.
THÉÂTRE-MONTANSIER. — Un Monsieur, en manches de chemises.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Salvator Rosa.

GAITÉ. — Le Monstre et le Magicien.
AMBIGU. — Le Monstre et le Magicien.
THÉÂTRE NATIONAL. — La Barrière Clichy.
COMTE. — Le Chat botté.
FOLIES. — La Fille à marier, le Père Jean, Blondette.
DELASSEMENTS-COMIQUES. — Le Monstre et le Pharmacien.
CIRQUE NATIONAL (Champs-Élysées). — Les soirs à 8 heures.
HIPPODROME. — Les dimanches, mardis, jeudis, samedis.

ROBERT HOUDIN. — Soirées fantastiques à huit heures.
SALLE LAGAZE (Gare Marigny). — Les soirs à 8 heures.
JARDIN MABILLY. — Bal les mardis, jeudis, samedis, dimanches.
CHATEAU DES FLEURS. — Bal les lundis, mardis, jeudis, samedis, dimanches.
JARDIN ET SALLE PAGANINI, rue de la Ch.-d'Antin, 41. — Bal les dim., lund., jeud., concert les vend. soir et dim. matin à 2 h.

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Mathurins, 1.

Ventes immobilières.

AUDIENCE DES CRIÉES.

BELLE TERRE DE MIGNEAUX.

Etude de M. GIRAULD, avoué, à Paris, place du Louvre, 22.
Vente en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, au Palais-de-Justice, à Paris, le samedi 30 août 1851, deux heures de relevé, en cinq lots.
De la belle TERRE DE MIGNEAUX, près Poissy (Seine-et-Oise).
1er lot, composé du château et dépendances, parc, eaux vives, rivière et pièce d'eau, moulin à eau, bois de haute futaie et taillis.
A la porte de Paris, par le chemin de fer de Rouen, et à peu de distance de la forêt de Saint-Germain, cette propriété est située dans la plus riante partie de la belle vallée de la Seine; parc planté et dessiné à l'anglaise, et remarquable par ses beaux ombrages, ses eaux vives, ses points de vue ravissants, et surtout son égal, pour ses massifs d'arbres exotiques, les plus rares en Europe et de la plus magnifique végétation.

2e A M. Adrien Tixier, avoué cointenant, rue de la Monnaie, 26;
3e A M. Faiseau-Lavanne, notaire, rue Vivienne, 35;
A Poissy, à M. Bezanson, notaire;
Et pour voir la propriété:
Sur les lieux, à M. Sance, régisseur et fermier, à Migneaux. — Trajet en trois quarts d'heure de Paris à Poissy, par le chemin de fer de Rouen; départ à toute heure par ce chemin de fer ou celui de Saint-Germain-en-Laye; retours aussi nombreux.
Distance de Poissy à la propriété, deux kilomètres par le bord de la Seine. (4922)

2 MAISONS ET TERRAIN A PARIS.

Etude de M. MASSARD, avoué à Paris, rue Sainte-Anne, 37.
Vente sur saisie immobilière, en l'audience des saisis immobilières du Tribunal civil de première instance de la Seine, séant au Palais-de-Justice, à Paris, local et issue de l'audience ordinaire de la 1re chambre dudit Tribunal, deux heures de relevé, le 28 août 1851.
En deux lots:
1er lot. Une MAISON, grand TERRAIN et dépendances, sise à Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis, 184 ancien, et 194 nouveau.
2e lot. Une MAISON et dépendances, sise à Paris, rue des Petites-Ecuries, 11.
Mises à prix:
Premier lot: 20,000 fr.
Deuxième lot: 50,000 fr.
Total des mises à prix: 70,000 fr.
S'adresser pour les renseignements:
A M. MASSARD, avoué poursuivant, demeurant à Paris, rue Sainte-Anne, 37. (4918)

TERRE DE LA GRANGE-PERREY.

Etude de M. POISSON-SEGUIN, avoué, rue Vivienne, 12, à Paris.
Adjudication sur baisse de mise à prix, le mercredi 27 août 1851, une heure de relevé, en l'audience des criées du Tribunal de la Seine, à Paris, de la belle TERRE DE LA GRANGE-PERREY,

située communes d'Arbois, Prein et Bracon, cantons d'Arbois et de Salins, arrondissement de Poligny (Jura).
Dépendant de la succession bénéficiaire de M. le général Bachelu.
D'un seul tenant, clos par des fossés, comprenant: bâtiments de maître et d'exploitation, d'une superficie en terres cultivables et bâtiments, 87 hectares 81 ares 43 centiares; parcs, 34 hectares 19 ares 96 centiares; friches, 1 hectare 57 ares 85 centiares; bois aménagés à vingt-cinq ans, 488 hectares 70 ares 86 centiares; ensemble: 612 hectares 30 ares 40 centiares.
Les bois sont d'une vente facile, en raison des villes et usines environnantes. Ils sont percés de belles avenues qui en rendent facile la promenade à cheval et en voiture. Cette terre est de produit et d'agrément; elle est à proximité des villes d'Arbois, de Salins, de Poligny, de Dole et de Besançon.
Revenu net en moyenne: 20,000 fr.
Mise à prix réduite à: 400,000 fr.
S'adresser pour les renseignements:
A Paris: A M. POISSON-SEGUIN, avoué, et à M. Henry Yver, notaire, rue Neuve-St-Augustin, 6;
Et à Arbois: A M. Chauvin, notaire, et à M. Jules Coulon. (4924)

AVIS. MM. les actionnaires de la société Félix MALTESTE et C. sont convoqués en assemblée générale le jeudi 28 août prochain, à trois heures précises du soir, au siège de la société, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, 22. (5630)

MM. LES ACTIONNAIRES de la Compagnie LA COMMERCIALE sont informés que l'assemblée générale et annuelle du 31 juillet dernier n'ayant pu avoir lieu faute d'un nombre suffisant d'actionnaires présents, une nouvelle réunion aura lieu le 1er septembre prochain, à l'heure de midi, rue de la Victoire, 8, à Paris.
Pour assister à cette réunion, il faut être porteur de 3,000 fr. d'actions qui devront être déposées deux jours avant l'assemblée. (5639)

BACCAL AURÉAT en deux mois, par M. LELARGE, rue des Maçons-Sorbonne, 9. (Affr.) (3613)

AMÉRICAINE, cheval et harnais à vendre d'occasion, rue Tailbout, 29. (3647)

MASTICATOIRES ou NOUVEAUX DENTIERES MASTICATEURS PERRIER, les seuls qui se posent sans douleurs, sans opération ni extraction de racines, sans pivots, plaques ni crochets, et avec lesquels la prononciation et la mastication soient immédiates et complètes. Les journaux de médecine et les praticiens les plus distingués font le plus grand éloge de ce nouveau système, aussi commode qu'utile pour la santé, 355 bis, rue Saint-Honoré. (3646)

INJECTION TANNIN, 3 fr.; ROB, 5 fr. Faub. St-Denis, 9. (Glyso-p*, biflorins perf.) (3639)



M. PAUL SIMON, Médecin-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris, est le seul qui ait reçu une mention honorable à l'Exposition française de 1849 pour la perfection qu'il a apportée dans l'exécution de ses nouvelles dents et de ses nouveaux dentiers masticateurs; il est aussi le SEUL DES DENTISTES DE FRANCE dont les produits aient été jugés dignes de figurer à l'Exposition universelle de Londres; ces distinctions SUFFISENT pour constater la supériorité de ces nouvelles pièces sur tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour, aussi a-t-il été reconnu qu'avec les nouveaux dentiers de M. Paul Simon il n'y avait aucune souffrance à redouter; que l'imitation de la nature, la prononciation et la mastication ÉTAIENT PARFAITES.
On peut voir ces belles pièces au Bazar Bonne-Nouvelle, au passage Jouffroy, n° 44, au jardin Turc, et chez l'auteur, boulevard du Temple, n° 36.

C'est le 15 AOUT courant que seront définitivement fermés les Bureaux de la Loterie Lyonnaise, et le 25 AOUT qu'aura lieu, sans aucune remise, le TIRAGE GÉNÉRAL. — 250 lots d'une valeur de 300,000 fr. sont affectés à ce tirage. — Le gros lot est d'une valeur de cent mille francs en argenterie.

PRIX DU BILLET : CINQ FRANCS. — CHAQUE BILLET COMPREND CINQ NUMÉROS, ET OFFRE AINSI CINQ CHANCES DE GAIN.

Pour obtenir les derniers billets en émission, adresser immédiatement un bon de poste à l'ordre de M. VINCENT, Directeur de la Loterie, boulevard Montmartre, 5, et rue Neuve-Vivienne, 40, à Paris, ou quai des Célestins, 40, à Lyon. (5693)

LOTÉRIE DES LINGOTS D'OR

M. le Ministre de l'Intérieur a fixé la clôture de l'émission des billets au 30 août courant, et le tirage général des 224 lots au 1er octobre 1851. — Pour tout ce qui concerne la Loterie, s'adresser à M. LANGLOIS, Directeur, rue Masséna, 6. (5679)

La publication légale des Actes de Société est obligatoire pour l'année 1851 dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'ARTICHIEN.

SOCIÉTÉS.

De deux actes sous seing privé, en date du treize juillet mil huit cent cinquante-un, enregistré, il résulte que les membres de l'Association du Café de l'avenir, sis à Paris, rue Vieille-du-Temple, 106, constituée par acte sous seing privé en date du treize décembre mil huit cent cinquante-un, enregistré et publié, sont aujourd'hui les citoyens: 1. Elzé JACQUINOT; 2. Justin JACQUINOT; 3. Isidore RATHIER; 4. Baptiste DUMAS; 5. Baptiste CASSIERE; 6. Eugène CASSIERE; 7. Pierre PLAUT, limonadier, demeurant à Paris, rue Vieille-du-Temple, 106; 8. Et la citoyenne Angélique FLINAUX, épouse contractuellement séparée, quant aux biens, et d'ailleurs autorisée de son mari Casimir Lelièvre, avec lequel elle demeure à Paris, rue Vieille-du-Temple, 106; et ce, au moyen de l'admission, par les actes sus-relatés du treize juillet, desdits citoyens Plant et citoyenne Lelièvre dans ladite association, et par suite de la démission donnée antérieurement par la citoyenne Claire-Marie Desage, alors sociétaire.
BUDET. (3715)

De deux actes sous seing privé, en date du treize juillet mil huit cent cinquante-un, enregistré, il appert que le citoyen Joseph PONCELET a donné sa démission de membre de la société qui existait de fait entre lui, les citoyens VIGNE, MATHEU, JOURDAIN et Félix CREVEAUX, pour l'exploitation du café-estaminet de la Démocratie, sis à Paris, boulevard du Temple, 28, et ne fait plus partie de ladite société depuis le dix-huit juillet dernier.
PONCELET. (3716)

D'un acte sous seing privé, en date à Paris du neuf août mil huit cent cinquante-un, dûment enregistré, il appert:
Que M. Henri PETERS, demeurant à Paris, boulevard Montmartre, 2, au nom et comme seul gérant responsable de la société en commandite par actions dite la Commerciale, formée entre lui et les personnes qui adhèrent aux statuts de ladite société, ont convenu, en vertu de l'acte sus-relaté, de la dissolution de ladite société, et de la continuation de ladite société, sous le nom de tous les pays, à déclarer que le siège de cette société, boulevard Montmartre, 2, serait transféré, à partir du dix août courant, même ville, rue de la Victoire, 8.
H. PETERS. (3717)

Silvanct acte sous seing privé, fait en sept exemplaires, à Paris, le treize-juillet mil huit cent cinquante-un, dont un des originaux, enregistré, a été déposé le douze août suivant, au rang des minutes

Léonard BERTHAUT, teinturier, demeurant Reims, rue de Neules, 215; Mathurin MALARTIE, teinturier, demeurant à Paris, rue Censier, 32, et Jules PEROT, dit CORNU, aussi teinturier, demeurant à Paris, rue d'Orléans-Saint-Marc, 15;
Ont déclaré former entre eux une société en nom collectif pour l'exploitation de la teinture en bleu de France;
Que la durée de cette société sera de douze années;
Que les trois associés auront la signature sociale;
Que cette société aura deux sièges sociaux: l'un, principal, à Paris, rue Censier, 32, sous la raison MALARTIE, PEROT et C., sous la direction spéciale de MM. Malartie et Pérot; l'autre, à Reims, sous la raison sociale L. BERTHAUT et C., et sous la direction plus spéciale de M. Berthaut.
Pour extrait:
J. PEROT. (3709)

Aux termes d'un acte sous seing privé, fait double à Paris, le treize-juillet mil huit cent cinquante-un, enregistré à Sévres, le onze août suivant, par M. Degouve-Denonville, qui a perçu pour tous droits neuf francs vingt-quatre centimes,
MM. Florent-Pierre MARTEAU et Augustin-François LEBEL, tous deux entrepreneurs de travaux publics, demeurant à Paris; le premier, rue Saint-Sebastien, 53, et le second, quai de Valmy, 97;
Ont formé entre eux une société en nom collectif, ayant pour objet l'entreprise de travaux de construction de toutes sortes.
Sa durée a été fixée à neuf années à compter de la date dudit acte; et il a été stipulé que ses effets commenceront au premier juillet mil huit cent cinquante-un.
Ladite société a son siège à Paris, quai de Valmy, 97.
La raison sociale est: MARTEAU et LEBEL, et la signature de la société sera conforme à cette dénomination.
Lesdits associés pourront en faire usage séparément, sans cependant pouvoir s'engager que pour les affaires de la société.
Pour extrait:
Signé, MARTEAU. LEBEL. (3720)

De deux actes sous seing privé, en date du treize juillet mil huit cent cinquante-un, enregistré, il appert que le citoyen Joseph PONCELET a donné sa démission de membre de la société qui existait de fait entre lui, les citoyens VIGNE, MATHEU, JOURDAIN et Félix CREVEAUX, pour l'exploitation du café-estaminet de la Démocratie, sis à Paris, boulevard du Temple, 28, et ne fait plus partie de ladite société depuis le dix-huit juillet dernier.
PONCELET. (3716)

D'un acte sous seing privé, en date à Paris du neuf août mil huit cent cinquante-un, dûment enregistré, il appert:
Que M. Henri PETERS, demeurant à Paris, boulevard Montmartre, 2, au nom et comme seul gérant responsable de la société en commandite par actions dite la Commerciale, formée entre lui et les personnes qui adhèrent aux statuts de ladite société, ont convenu, en vertu de l'acte sus-relaté, de la dissolution de ladite société, et de la continuation de ladite société, sous le nom de tous les pays, à déclarer que le siège de cette société, boulevard Montmartre, 2, serait transféré, à partir du dix août courant, même ville, rue de la Victoire, 8.
H. PETERS. (3717)

De deux actes sous seing privé, en date du treize juillet mil huit cent cinquante-un, enregistré, il appert que le citoyen Joseph PONCELET a donné sa démission de membre de la société qui existait de fait entre lui, les citoyens VIGNE, MATHEU, JOURDAIN et Félix CREVEAUX, pour l'exploitation du café-estaminet de la Démocratie, sis à Paris, boulevard du Temple, 28, et ne fait plus partie de ladite société depuis le dix-huit juillet dernier.
PONCELET. (3716)

De deux actes sous seing privé, en date du treize juillet mil huit cent cinquante-un, enregistré, il appert que le citoyen Joseph PONCELET a donné sa démission de membre de la société qui existait de fait entre lui, les citoyens VIGNE, MATHEU, JOURDAIN et Félix CREVEAUX, pour l'exploitation du café-estaminet de la Démocratie, sis à Paris, boulevard du Temple, 28, et ne fait plus partie de ladite société depuis le dix-huit juillet dernier.
PONCELET. (3716)

De deux actes sous seing privé, en date du treize juillet mil huit cent cinquante-un, enregistré, il appert que le citoyen Joseph PONCELET a donné sa démission de membre de la société qui existait de fait entre lui, les citoyens VIGNE, MATHEU, JOURDAIN et Félix CREVEAUX, pour l'exploitation du café-estaminet de la Démocratie, sis à Paris, boulevard du Temple, 28, et ne fait plus partie de ladite société depuis le dix-huit juillet dernier.
PONCELET. (3716)

De deux actes sous seing privé, en date du treize juillet mil huit cent cinquante-un, enregistré, il appert que le citoyen Joseph PONCELET a donné sa démission de membre de la société qui existait de fait entre lui, les citoyens VIGNE, MATHEU, JOURDAIN et Félix CREVEAUX, pour l'exploitation du café-estaminet de la Démocratie, sis à Paris, boulevard du Temple, 28, et ne fait plus partie de ladite société depuis le dix-huit juillet dernier.
PONCELET. (3716)

Enregistré à Paris, le Aout 1851, F.
Reçu deux francs vingt centimes, décime compris,
IMPRIMERIE DE A. GUYOT, RUE NEUVE-DES-MATHURINS, 18.

Pour l'expédition de la signature A. Guyot, Le maire du 1er arrondissement.